

COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITIONS

Procès-verbal de la réunion du 28 août 2024

DEMOLITION REQUESTS COMMITTEE

Minutes of the August 28th, 2024, Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidant cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité sur les demandes de démolition (CDD) ouverte à 12 h.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Demolition Request Committee (DRC) open at 12:00 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Dominic Labrie, Kimberly Chan (conseiller / Councillor)
Caroline Jean & Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Pierre Guénard (maire / mayor)

AUTRES

OTHERS

Nil

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par Mme Kimberly Chan et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Ms. Kimberly Chan, and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par Mme Kimberly Chan et résolu que le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2024 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Ms. Kimberly Chan, and resolved that the minutes of the ordinary meeting held on June 26th, 2024, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Il n'y avait pas de personne présente pour la période publique.

There was no one present for the public period.

4.0 DEMANDES DE DÉMOLITION

4.0 DEMOLITION REQUESTS

4.1 2024-20050
Lot 3 029 945 au cadastre du Québec
928, chemin du Lac-Meech

4.1 2024-20050
Lot 3 029 945 of the Quebec cadastre
928 chemin du Lac-Meech

CDD-05-24

DRC-05-24

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir un

WHEREAS a request was made to demolish a main building

bâtiment principal servant de chalet au 928, chemin du Lac-Meech;

ATTENDU QUE le bâtiment n'est pas répertorié sur le site du ministère de la Culture et des communications;

ATTENDU QUE la démolition de ce deuxième bâtiment principal sur ce lot vient rendre la propriété davantage conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un permis de démolition;

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1242-22, la démolition d'un bâtiment principal situé au 928, chemin du Lac-Meech, conditionnellement :

- au dépôt, par le requérant, préalablement à la délivrance du permis de démolition, d'une garantie financière irrévocable de 5 000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition.

ADOPTÉE

Droit d'appel

Toute personne intéressée peut, dans les trente (30) jours de la décision du Comité, interjeter appel de cette décision devant le Conseil municipal. L'appel est formulé en transmettant au greffier, dans le délai susmentionné (27 septembre 2024, 16h30), un avis écrit motivé à cet effet.

Si une demande d'appel de la décision est déposée, le Conseil municipal sera saisi de la demande et rendra la décision finale lors de la séance publique régulière suivant la fin du délai d'appel (1^{er} octobre 2024).

serving as a chalet at 928 chemin du Lac-Meech;

WHEREAS the building is not listed on the website of the Ministry of Culture and Communications;

WHEREAS the demolition of this second main building on this lot brings the property more into compliance with municipal regulations;

WHEREAS the Demolition Requests Committee (DRC) can set the conditions necessary for the issuance of a demolition permit;

AND RESOLVED THAT this Committee approves, under by-law number 1242-22 on demolition requests, the demolition of partone of the main building located at 928 chemin du Lac-Meech, conditional upon:

- the filing, by the applicant, prior to the issuance of the demolition permit, of an irrevocable financial guarantee of \$5 000 ensuring the completion of the demolition.

ADOPTED

Right of appeal

Any interested person may, within thirty (30) days of the Committee's decision, appeal this decision to the Municipal Council. The appeal shall be made by delivering to the clerk, within the above-mentioned deadline (September 27th, 2024, 4:30 p.m.), a reasoned written notice to this effect.

If a request to appeal the decision is filed, the request shall be heard by Municipal Council and the final decision shall be rendered at the next regular public meeting following the expiration of the appeal period (October 1st, 2024).

5.0 SUIVI DES DÉCISIONS DU COMITÉ

5.1 334, route 105 – Démolition partielle d'une résidence unifamiliale isolée

La période d'appel sera complétée le 26 juillet. Personne ne s'est opposé à la démolition.

Les demande de permis pour la démolition partielle et l'agrandissement de la partie conservée ont été effectuées.

5.2 351, route 105 – Démolition d'une résidence unifamiliale isolée

La période d'appel sera complétée le 26 juillet. Personne ne s'est opposé à la démolition.

5.0 FOLLOW-UP ON COMMITTEE DECISIONS

5.1 334 route 105 – Partial demolition of a detached single-family dwelling

The appeal period will close on July 26. No one has opposed the demolition.

The permit applications for the partial demolition and the enlargement of the preserved part have been made.

5.2 351 route 105 – Demolition of a detached single-family dwelling

The appeal period will close on July 26. No one has opposed the demolition.

6.0 AUTRE

Nil

6.0 OTHER

None

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Kimberly Chan, appuyé par M. Dominic Labrie et résolu que cette rencontre soit levée à 12h04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Ms. Kimberly Chan, seconded by Mr. Dominic Labrie, and resolved that this meeting be adjourned at 12:04 p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR



.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

MINUTES SUBMITTED BY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL



.....
Kimberly Chan, Présidente / Chair

MINUTES APPROVED BY